

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU PLAN CONJOINT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU CENTRE-DU-QUÉBEC**

Tenue à l'Hôtel le Victorin à Victoriaville

Le 30 août 2021 à 13 h

Nombre de personnes présentes : 40

1.- MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

Monsieur Marcel Boilard souhaite la bienvenue à tous.

2.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

***Résolution # 2021-08-30-2285
Ouverture de l'assemblée***

Sur proposition de monsieur Pierre Sévigny, appuyée de monsieur Richard Dubé et de façon unanime, monsieur Boilard procède à l'ouverture de la réunion à 13 h.

3.- LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur Ghislain Leblond effectue la lecture de l'avis de convocation.

***Résolution # 2021-08-30-2286
Adoption de l'avis de convocation***

Sur proposition de monsieur Bernard Marin, appuyée de monsieur Pierre Tourigny et de façon unanime, l'avis de convocation est accepté.

4.- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE

Monsieur Ghislain Leblond demande à l'assemblée si elle veut une lecture détaillée des procédures d'assemblée.

***Résolution # 2021-08-30-2287
Lecture des procédures d'assemblée***

Sur proposition de monsieur Yvon Boisvert, secondée de monsieur Richard Dubé et de façon unanime, les procédures d'assemblée sont acceptées sans lecture.

5.- LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Monsieur Leblond fait la lecture du projet d'ordre du jour modifié suivant :

1. Mot de bienvenue du président
2. Ouverture de la réunion
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
5. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2019
7. Mot du président
8. Adoption du rapport de la mise en marché 2019 et 2020
9. Adoption du rapport financier 2019 et 2020
10. Nomination du vérificateur du Syndicat
11. Ratification des gestes du conseil d'administration
12. Mise en marché du bois de sciage
13. Divers
14. Levée de l'assemblée

Résolution # 2021-08-30-2288
Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Gérald Aubin, appuyée de monsieur René Boilard et de façon unanime, l'ordre du jour est accepté tel que lu en laissant le divers « ouvert ».

6.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 23 AVRIL 2019

Monsieur Leblond demande si les producteurs sont d'accord pour qu'une lecture en diagonale soit effectuée. La réponse est affirmative.

Monsieur Leblond procède à un survol du procès-verbal en titre.

Résolution # 2021-08-30-2289
Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2019

Sur proposition de monsieur Gilles Marchand, appuyée de monsieur Gérald Aubin et de façon unanime, le procès-verbal en titre est accepté, tel que lu.

7.- MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Boilard mentionne que le mot du président est dans le rapport annuel du Syndicat aux pages 15 et 16 et invite les producteurs à en prendre connaissance.

8.- ADOPTION DU RAPPORT DE LA MISE EN MARCHÉ 2019 et 2020

Monsieur Leblond fait une présentation du rapport de mise en marché, tel que présenté, aux pages 17 à 39 du rapport annuel. Monsieur Leblond, par le fait même, en profite pour faire le point sur différents marchés.

Résolution # 2021-08-30-2290 *Adoption du rapport de la mise en marché 2019 et 2020*

Sur proposition de monsieur Léo Nadeau, appuyée de monsieur Pierre Tourigny et de façon unanime, le rapport de mise en marché 2019 et 2020 est adopté tel que présenté.

9.- ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2019 ET 2020

Monsieur Marcel Boilard invite monsieur Étienne Jutras à venir présenter les états financiers vérifiés du Syndicat.

Monsieur Leblond mentionne que monsieur Jutras présentera les états financiers se terminant au 31 décembre 2020 uniquement étant donné que ceux-ci comprennent également les chiffres de l'année 2019. Il ajoute que les états financiers complets au 31 décembre 2019 sont également inclus dans le rapport annuel.

Les producteurs sont d'accord avec la suggestion.

Monsieur Jutras présente ceux-ci.

Un producteur demande si le nouveau logiciel du Syndicat a été vendu à d'autres syndicats. Monsieur Leblond répond qu'actuellement, le logiciel a été vendu à 5 autres syndicats, excluant le SPBM étant donné qu'il a été élaboré en collaboration avec lui.

Un producteur demande des explications au niveau des coûts de transport et de l'endroit où ceux-ci sont situés dans les états financiers. Il est expliqué par messieurs Jutras et Leblond que les frais de transport sont dans les charges au niveau de la distribution aux producteurs et transporteurs dans le fonds de la vente de bois. Monsieur Leblond en profite pour expliquer la façon dont le conseil d'administration établit le prix provisoire pour le bois de trituration et la gestion de la péréquation. Il est mentionné par le producteur que si les coûts de transport étaient séparés dans les états financiers, cela serait plus transparent pour les producteurs. Monsieur Leblond explique que comme le Syndicat ne paye pas le transport sur la totalité du bois vendu, la valeur du transport ne communiquerait pas une information juste aux producteurs.

Un producteur demande si le transport est "poolé" pour le bois de trituration. Monsieur Leblond répond par l'affirmative.

Un producteur demande la raison du montant de 1 194 957 \$ en créance à la page 72.

Monsieur Jutras mentionne qu'il s'agit, pour la majorité du montant, de la créance entre le SPBM et le SPBCQ.

Résolution # 2021-08-30-2291
Adoption du Rapport financier 2019 et 2020

Sur proposition de monsieur Claude Beauchesne, appuyée de monsieur Gérald Aubin et de façon unanime, le rapport financier des années 2019 et 2020 est adopté, tel que présenté.

Monsieur Marcel Boilard remercie monsieur Jutras.

10.- NOMINATION DU VÉRIFICATEUR DU SYNDICAT

Monsieur Leblond mentionne que nous devons choisir un vérificateur pour les prochaines années, car le mandat de la firme actuelle est terminé. La firme actuelle nous a informés au mois de juillet qu'elle abandonnait la confection d'états financiers vérifiés. Comme les appels d'offres ont été envoyés au cours de l'été, la date de dépôt des soumissions par les firmes comptables a été fixée au 30 septembre 2021. Il faudrait donc que l'Assemblée donne le mandat, par résolution, au conseil d'administration, pour choisir le prochain vérificateur.

Résolution # 2021-08-30-2292
Nomination du vérificateur du Syndicat

Sur proposition de monsieur Gilles Dion, secondée de monsieur René-Paul Vincent et de façon unanime, il est décidé de mandater le conseil d'administration afin de choisir la prochaine firme comptable.

11.- RATIFICATION DES GESTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Boilard demande une résolution pour la ratification des gestes des administrateurs au cours de l'année 2019 et 2020.

Résolution # 2021-08-30-2293
Ratification des gestes du conseil d'administration

Sur proposition de monsieur Norbert Turgeon, secondée de monsieur Léo Nadeau et de façon unanime, les gestes du conseil d'administration pour les années 2019 et 2020 sont ratifiés.

12.- MISE EN MARCHÉ DU BOIS DE SCIAGE

Monsieur Leblond fait un retour sur la mise en marché du bois de sciage depuis le début de l'année 2020. Il aborde les sujets suivants :

- Arrivée de la pandémie;
- Fermeture de plusieurs unités de production de bois de sciage;
- Inventaire de bois de sciage élevé sur les propriétés des producteurs et modification du mode de mesurage par les industriels pour passer du MPMP, à la TMV et par la suite, à la corde;
- Hausse très importante des prix du bois scié vendu par les industriels;
- Faible hausse du prix du bois pour les producteurs.

Monsieur Marcel Boilard demande si les producteurs ont des questions ou des commentaires.

Une question est posée par un producteur sur les marchés de sapin-épinette qualité trituration pour 2021. Monsieur Leblond mentionne qu'il n'y a pas de marché actuellement et que la situation risque de perdurer pour 2022 également.

Une autre question est posée au niveau du diamètre minimum au fin bout pour le bois de sciage. Monsieur Leblond mentionne que plusieurs usines acceptent le bois jusqu'à 4".

13.- DIVERS

Monsieur Boilard demande si les producteurs ont des questions.

Un producteur intervient pour expliquer qu'en bordure du Lac St-Pierre, il n'y a plus d'aménagement forestier et d'acériculture qui est possible. Il explique brièvement la problématique et mentionne que le Syndicat a fait les démarches pour que le dossier soit travaillé au niveau de la Fédération des producteurs forestiers du Québec avec le ministère de l'Environnement. L'UPA est également impliquée dans le dossier.

Un producteur demande des informations au niveau de la mise en marché du pin rouge. Monsieur Leblond mentionne qu'au niveau de la pâte, les contingents ont été adoptés par le conseil d'administration en avant-midi aujourd'hui et devraient être envoyés aux producteurs, par la poste, dans les prochains jours. Pour ce qui est du bois de sciage, nous devrions avoir la confirmation des usines qui feront l'achat de bois au cours des prochaines semaines.

14.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

***Résolution # 2021-08-30-2294
Levée de la réunion***

Sur proposition de monsieur Yvon Boisvert, appuyée de monsieur René Boilard, la réunion est levée à 14 h 30.

Marcel Boilard
Président

Ghislain Leblond
Secrétaire

Est accepté tel que rédigé

Est accepté tel que modifié